

Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 1er mars 2017

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 - Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 - Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1174730001

Autoriser l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat et autoriser une dépense additionnelle de 99 327,98 \$ pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dans le cadre du contrat à Excavation Vidolo Ltée (CA14 25 0069), majorant ainsi le montant total de 292 141,12 \$ à 391 469,10 \$, taxes incluses

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1174368002

Accorder à OCR Canada Itée un contrat pour l'acquisition d'antennes lecteurs et contrôleurs ViVOpay Kiosk III pour le système de vélo en libre-service BIXI - Somme maximale de 164 351,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15748 (3 soumissionnaires)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1177315001

Conclure avec Maxxam Analytique International Corporation, une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons provenant de différentes matrices, pour une période de 36 mois - Appel d'offres public 16-15543 (3 soumissionnaires) (Montant total estimé : 488 777,70 \$, taxes incluses)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Ville-Marie . Direction des travaux publics - 1166071006

Accorder un contrat à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2 - Somme maximale de 151 648,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-001 (5 soumissionnaires)

20.005 Entente

CE <u>Service des infrastructures voirie et transports</u> - 1167287010

Ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 500 000 \$ - Approuver le document intitulé « Marché »

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Subvention - Soutien financier avec convention

CE <u>Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports</u> - 1161637004

Autoriser une contribution financière de 15 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide d'auscultation des voies cyclables - Approuver un projet de convention à cet effet

20.007 Subvention - Soutien financier avec convention

CE <u>Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports</u> - 1166087001

Accorder une contribution financière non récurrente de 6 700 \$ au Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT) pour l'organisation de la « 11e Conférence internationale sur les méthodes d'enquêtes en transport » qui se déroulera à la Ville d'Estérel du 24 au 30 septembre 2017 - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE <u>Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau</u> - 1174217001

Accorder un soutien financier de 49 479 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la huitième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau - Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Autres affaires contractuelles

CE Service de l'Espace pour la vie , Insectarium - 1173426001

Accepter les dons de spécimens d'insectes de Monsieur Yves-Pascal Dion et de Madame Danielle Plamondon pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à leur attention, pour une valeur totale de 104 138 \$

30 - Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE <u>Lachine</u>, <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1162344001

S'engager à régulariser les situations d'empiétements de certains lots sur le domaine hydrique de l'État - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière à finaliser les acquisitions de terrains

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE <u>Service du greffe</u> - 1176849001

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et Responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Foire du livre de Bruxelles, qui se tiendra à Bruxelles (Belgique) du 7 au 10 mars 2017 - Montant estimé: 2 101,05 \$

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville, Direction performance, greffe et services administratifs - 1171082001

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 16 101.00 \$, provenant de La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis "

30.005 Budget - Taxe / Compte

CE <u>Service des finances, Direction des revenus</u> - 1177017001

Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations au 20 novembre 2017

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 - Réglementation

40.001 Urbanisme - Certificat de conformité

CE <u>Service de la mise en valeur du territoire</u>, <u>Direction de l'urbanisme</u> - 1166968006

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 720-110-1, 720-110-2 et 720-110-3 modifiant le Règlement de zonage 720 de la Ville de Beaconsfield

Compétence d'agglomération :

Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

50 - Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 - Information

60.001 Dépôt

CM <u>Conseil Jeunesse</u> - 1167181008

(AJOUT) Déposer pour information l'avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal

60.002 Dépôt

CM <u>Conseil des Montréalaises</u> - 1174233001

(AJOUT) Déposer pour information l'avis " L'itinérance des femmes à Montréal, Voir l'invisible " et des recommandations émises par le Conseil des Montréalaises

70 - Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 20 Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 2 Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.001

2017/03/01 08:30



Unité administrative

responsable:

Service de l'environnement , Direction , Division planification et

opérations-Gestion des matières résiduelles

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Projet:

Objet: Autoriser l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat

de fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal au montant de 99 327,98 \$ taxes incluses octroyé à Excavation Vidolo Ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 292 141,12 \$ à

391 469,10 \$.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser la prolongation du contrat de fourniture et de transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal à Vidolo Excavation Ltée pour une période de 12 mois, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public (soumission 14-13346).

D'autoriser une dépense approximative à cette fin de 99 327,98 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par	Chantal I. GAGNON Le 2017-02-17 09:06
Signataire :	Chantal I. GAGNON
	Directrice générale adjointe

Directrice generale adjointe Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1174730001

Unité administrative

responsable :

Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Projet :

Objet : Autoriser l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat

de fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal au montant de 99 327,98 \$ taxes incluses octroyé à Excavation Vidolo Ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 292 141,12 \$ à

391 469,10 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard de ces matières, qui sont de compétence d'agglomération, non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du Conseil municipal de la Ville de Montréal. C'est dans ce cadre de gouvernance qu'il revient au Service de l'environnement l'obligation de renouveler ou de prolonger les contrats de fourniture et transport de matières résiduelles par conteneurs qui viennent à échéance et qui doivent être renouvelés ou prolongés.

L'arrondissement Le Plateau Mont-Royal a octroyé en 2014 un contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs provenant de ses cours de voirie pour le transport de matières résiduelles pour une durée de 3 ans incluant une option de prolongation de 12 mois. (Appel d'offres 14-13346).

Étant satisfait des services du contractant et du prix pour les services, l'arrondissement désire poursuivre le contrat d'avril 2017 à mars 2018, tel que prévu au contrat pour une prolongation d'un terme de 12 mois. Le Service de l'environnement endosse cette demande et recommande d'octroyer l'année d'option de prolongation prévue au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0069 (3 mars 2014) - Octroi de contrat - Excavation Vidolo Ltée - Transport de rebuts par conteneur du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 - Soumission 14-13346 - 292 141,12 \$, (taxes incluses).

CA11 25 0272 (6 septembre 2011) - Octroi de contrat - Services MATREC inc.- Transport de rebuts par conteneur du $1^{\rm er}$ octobre 2011 au 28 mars 2014 - Soumission TP54-11-35 - 393 041,25 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

L'adjudicataire fournit des conteneurs pour les cours de voirie de l'arrondissement permettant le transport de matières résiduelles vers des lieux d'élimination et de traitement déterminés selon le type de matières qui est transporté.

JUSTIFICATION

L'arrondissement Le Plateau Mont-Royal gère des matières résiduelles dans ses cours de voirie et ces matières sont acheminées vers des sites avec lesquels la Ville a des contrats de traitement. Les conteneurs d'ordures (déchets) sont envoyés à l'enfouissement alors que les conteneurs de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants de même que les conteneurs de bois et de résidus verts sont envoyés vers des sites où ces matières sont valorisées. Ces opérations permettent de maximiser la valorisation des matières résiduelles qui transitent par les cours de voirie de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour cette prolongation s'élève à 99 327,98 \$ toutes taxes incluses, incluant l'indexation annuelle estimée à 2 %. La prolongation est d'une durée de 12 mois selon laquelle la répartition du coût est présentée comme suit :

Année		2017	2018	Total - taxes incluses
Contrat	74	1 495,99 \$	24 832,00 \$	99 327,98 \$

Les crédits requis pour l'année 2017 sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire de services techniques - Gestion des matières résiduelles - Transport de conteneurs.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat permet de pratiquer une gestion responsable des ressources. Cette activité permet de contribuer à l'atteinte de l'objectif qui est de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan Directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de prolonger le contrat, un appel d'offres devrait être lancé pour répondre aux besoins de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2017 : Début de la prolongation du contrat pour une période de 12 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Maureen WILHELM-BLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS Agent(e) de recherche **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-01-26

Pierre GRAVEL Chef de division planification et operations (gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE Directeur

Tél : 514 872-7540 **Approuvé le :** 2017-02-16



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.002

2017/03/01 08:30



Dossier #: 1174368002

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des

transports , Division des transports actifs et collectifs

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet: Accorder à la firme OCR Canada LTÉE un contrat pour l'acquisition

d'antennes lecteurs et contrôleurs ViVOpay Kiosk III pour le système de vélo en libre-service BIXI pour une somme maximale de 164 351,01 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public no. 17-

15748 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1- d'accorder à la firme OCR Canada LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition d'antennes lecteurs et contrôleurs ViVOpay Kiosk III pour le système de vélo en libre-service BIXI, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 351,01\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 17-15748;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Celle-ci sera assumée entièrement par la Ville centre.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-02-21 08:30
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1174368002

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right) \left($

transports, Division des transports actifs et collectifs

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Accorder à la firme OCR Canada LTÉE un contrat pour l'acquisition

d'antennes lecteurs et contrôleurs ViVOpay Kiosk III pour le système de vélo en libre-service BIXI pour une somme maximale de 164 351,01 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public no. 17-

15748 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le plan d'optimisation du système de vélos en libre-service présenté par BIXI Montréal aux membres du Comité exécutif, le 19 octobre dernier, se décline en quatre projets. Ces projets seront réalisés au cours des trois prochaines années en conformité avec le Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2017 - 2019 de la Ville et dans lequel un investissement de 9,4 M\$ a été prévu. À cet effet, un règlement d'emprunt a été adopté par les instances le 19 décembre dernier. Il a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 2 février dernier.

Divers contrats doivent être engagés en vue de réaliser les projets. Notamment, un premier contrat a été octroyé en octobre dernier par le conseil municipal en vue de réaliser le premier projet en 2017, soit l'optimisation des services.

L'acquisition d'antennes lecteurs et contrôleurs ViVOpay Kiosk III s'inscrit dans le deuxième projet prévu en 2017 soit l'implantation d'un réseau de stations intelligentes en offrant un mode de paiement sans contact.

En vue d'octroyer le contrat d'acquisition des antennes lecteur et contrôleurs ViVOpay Kiosk III, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public le 11 janvier 2017. Celui-ci a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir. Les soumissions ont été ouvertes le 30 janvier 2017. Le délai accordé aux soumissionnaires pour préparer leur soumission a été de 18 jours. La durée de la validité de la soumission est de 120 jours. Elle prendra fin le 30 mai 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1475 (20 décembre 2016) Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000\$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019»;

CM16 1171 (24 octobre 2016) Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes

incluses;

CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI Montréal afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

DESCRIPTION

Le modèle, la description et la quantité des pièces à acquérir apparaissent dans le tableau suivant:

Modèle	Description	Quantité
ID VK-300001	KIOSK III MAIN UNIT	550
ID VK-310100	KIOSK III STANDARD ANTENN A MODULE	550

Le ViVOpay Kiosk III est un lecteur sans contact souple et autonome composé d'un module de commande compact et d'un module d'antenne RFID emballés individuellement qui permettent aux fabricants d'équipements d'intégrer la fonctionnalité de paiement sans contact avec leurs systèmes hôtes.

Le ViVOpay Kiosk III est certifié avec la plupart des programmes de paiement sans contact comme MasterCard® MCL, AMEX® ExpressPay, Visa® VCPS et Discover® DPAS. Il prend également en charge Apple Pay, Android Pay et d'autres portefeuilles mobiles. Dans la plupart des cas, un système hôte avec le Kiosk III offrira la fonctionnalité de paiement sans contact sans devoir passer par un long processus de certification.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres il y a eu 4 preneurs du cahier de charges, 3 soumissions ont été déposées, 1 seul s'est désisté.

Les résultats de l'appel d'offres sont les suivants:

Soumissions conformes	Coût de base	Taxes	Total
OCR Canada Ltée	142 945,00 \$	21 406,00 \$	164 351,00 \$
Kotrade	162 508,50 \$	24 335,65 \$	186 844,15 \$
PBSC Solutions urbaines	182 347,00 \$	27 306,46 \$	209 653,46 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne le 9 novembre 2016	155 000,00 \$	23 211,25 \$	178 211,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			186 949,54 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,75%
(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)			45 302,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			27,56%

(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(13 860,25 \$)
(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-7,77%
(la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	22 493,15 \$
(la deuxième plus basse - la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus	13,68%
basse (%)	
(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100	

La dernière estimation des coûts relatifs à cette acquisition a été basée sur le prix courant fourni par BIXI Montréal.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de -7,7%.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est à noter, par ailleurs, que le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat est de 164 351,01 \$, taxes incluses. Il implique une dépense nette à la charge des contribuables de 150 074,38\$.

Le coût total du contrat sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale n° 16-072 - « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017-2018-2019».

Le détail des informations budgétaire et comptable est fourni dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 adopté en juin 2016. Le service BIXI s'inscrit dans les orientations de la Ville de Montréal pour accroître la part des transports durables et l'usage du vélo comme mode de déplacement actif. Par ailleurs, il

est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'achat de ces composantes est essentiel pour permettre à BIXI Montréal de poursuivre la mise en oeuvre de son Plan d'optimisation (stations intelligentes). Avec ces nouvelles pièces, il lui sera possible de procéder à la mise à niveau des 540 stations de l'ensemble du réseau. Les impacts se feront sentir auprès des utilisateurs en leur offrant un mode de paiement sans contact.

Ces nouvelles stations intelligentes munies d'un lecteur ViVOpay permettront, de plus:

- -d'élargir le bassin d'utilisateurs potentiels;
- -de favoriser l'intermodalité du transport en commun à Montréal (possibilité de plusieurs modes avec une seule carte);
- -de faciliter la rapidité de location;
- -de diversifier la clientèle occasionnelle (congrès, hôtels, touristes, entreprises, etc.).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er mars 2017 - Octroi du contrat à OCR Canada LTÉE; Début mai 2017 - Réception des pièces; Mai/Juin 2017 - Installation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-06

Michel D BÉDARD

Cons. en aménagement - chef d'équipe

Serge LEFEBVRE

Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE Directeur

Approuvé le : 2017-02-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur

Approuvé le : 2017-02-20



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.003

2017/03/01 08:30

Dossier #: 1177315001



Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Maxxam Analytique International Corporation, une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons provenant de différentes matrices, pour une période de 36 mois. Appel d'offres public 16-15543, 2 soumissionnaires conformes et 1 soumissionnaire non conforme. (Montant total

Il est recommandé au Comité exécutif:

1. D'octroyer pour une période de 36 mois une entente-cadre collective avec la firme Maxxam Analytique International Corporation pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons provenant de différentes matrices.

estimé de l'entente: 488 777,70 \$, taxes incluses).

2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-02-14 09:03
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1177315001

Unité administrative responsable :

Service de l'approvisionnement , Direction , Division de

l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique

et collectif

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet: Conclure avec la firme Maxxam Analytique International

Corporation, une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons provenant de différentes matrices, pour une période de 36 mois. Appel d'offres public 16-15543, 2 soumissionnaires conformes et 1 soumissionnaire non conforme. (Montant total

estimé de l'entente: 488 777,70 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre collective pour la fourniture sur demande d'un service de laboratoire d'analyses pour la réalisation de tests bactériologiques sur différents types d'échantillons provenant de diverses matrices et la rédaction de rapports. Cette entente-cadre est disponible pour les 19 arrondissements ainsi que pour tous les services centraux.

Avec l'aide du Service de l'environnement, le Service de l'approvisionnement a entrepris de regrouper les différents appels d'offres concernant les analyses de laboratoire effectuées par plusieurs arrondissements et services centraux de la Ville.

Le regroupement de l'appel d'offres 16-15543 est le premier de ce genre à offrir une entente-cadre qui concerne les analyses pour l'eau potable, les eaux de lixiviation, les eaux souterraines, les eaux de piscines, les eaux de rejets industriels, les aliments et les sols contaminés.

En ce qui concerne l'eau potable :

L'entente-cadre collective numéro 1016499 concernant la fourniture sur demande de réalisation d'analyses pour l'eau potable a été octroyée à la firme Agat Laboratoires Itée, à la suite de l'appel d'offres 14-13177, le 9 janvier 2015, pour un montant estimé de 98 727,88 \$, taxes incluses, pour une période de vingt-quatre (24) mois. Elle a été consommée à environ 35 %. L'option de prolongation de ce dossier n'a pas été utilisée afin d'effectuer le regroupement de toutes les analyses dans le même appel d'offres numéro 16-15543.

La première entente concernant les analyses d'eau potable date du 9 décembre 2009 à la suite de l'appel d'offres 10-11489 avec la firme Maxxam Analytique International Corporation, pour un montant total estimé de 86 163,76 \$, taxes incluses, pour une période de douze (12) mois. Cette entente-cadre concernait les analyses d'échantillons d'eau potable pour les usines de production d'eau potable.

En ce qui concerne les sols contaminés :

L'entente-cadre collective numéro 1128624 concerne la fourniture sur demande de réalisation des analyses sur les sols contaminés. Elle a été octroyée à la firme Agat Laboratoires Ltd à la suite de l'appel d'offres 13-12774, le 29 mai 2013, pour un montant estimé de 163 592,18 \$, taxes incluses. Une première option de prolongation a été utilisée le 1er juin 2016 pour un montant estimé à 59 983,80 \$, taxes incluses, pour une période de douze (12) mois. Cette entente-cadre collective a été consommée à environ 70 %. La deuxième option de prolongation de ce dossier n'a pas été utilisée afin d'effectuer le regroupement de toutes les analyses dans le même appel d'offres 16-15543.

Il est à noter que la date de début du contrat concernant les analyses sur les sols contaminés de l'appel d'offres 16-15543 est assujettie à la date de fin et/ou à l'expiration des budgets des contrats octroyés dans le cadre de l'appel d'offres 13-12774. La date de transfert de contrat pour ces analyses est prévue au plus tard le 1er juin 2017.

La première entente-cadre collective date du 18 avril 2011, à la suite de l'appel d'offres 11-11540, pour un montant estimé de 121 102,28 \$, taxes incluses, avec la firme Agat Laboratoires Ltd valide pour une période de vingt-quatre (24) mois. Cette entente-cadre collective qui faisait l'objet d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols était initialement pour les 6 écocentres de la Ville ainsi que pour 13 arrondissements ayant signifié leur participation à ce dossier.

En ce qui concerne les eaux de lixiviation :

Les achats étaient effectués au moyen de bons de commande de gré à gré.

En ce qui concerne les eaux souterraines :

Les achats étaient effectués au moyen de bons de commande de gré à gré.

En ce qui concerne les eaux de piscines :

Les achats étaient effectués au moyen de bons de commande de gré à gré.

En ce qui concerne les eaux de rejets industriels :

Les achats étaient effectués au moyen de bons de commande de gré à gré.

En ce qui concerne les aliments :

Les achats étaient effectués au moyen de bons de commande de gré à gré.

Ce regroupement a pour objectif de faciliter l'approvisionnement pour l'ensemble des services participants et d'obtenir des prix avantageux grâce à un volume d'analyses important.

L'appel d'offres public, 16-15543, a été publié via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal, Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de vingt-neuf (29) jours calendrier, soit du 14 décembre 2016 au 11 janvier 2017. Les soumissions reçues sont valides durant une période de cent-quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 10 juillet 2017. Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Un addenda précisant les modalités de la garantie de soumission a été émis pendant la période de publication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0877 - 1er juin 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 59 983,80 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec AGAT Laboratoires Itée (CE13 0741), pour la fourniture des services d'un

laboratoire, pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et la rédaction d'un rapport à la suite de l'appel d'offres 13-12774, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 163 592,18 \$ à 223 575,98 \$, taxes incluses; DG144119001 - 9 janvier 2015 - Conclure avec la firme AGAT Laboratoires une entente-cadre collective d'une période de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture sur demande d'analyses d'échantillons d'eau potable, souterraine et de lixiviation; à la suite de l'appel d'offres public # 14-13177 (3 soum.) (Montant estimé: 98 727,88 \$ taxes incluses)

CE13 0741 - 29 mai 2013 - Conclure avec la firme AGAT laboratoires, une entente-cadre collective d'une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, à la suite de l'appel d'offres public # 13-12774 (3 soum.) (Montant estimé : 163 592,18 \$ taxes incluses).

DESCRIPTION

Sur le plan qualitatif :

L'objet du présent appel d'offres est de retenir les services d'un laboratoire analytique pour la réalisation d'analyses chimiques conformément à la réglementation en vigueur. Les analyses effectuées par le laboratoire analytique comprennent notamment, l'appareillage, l'équipement et le personnel requis pour l'exécution des analyses chimiques. L'adjudicataire doit également fournir des certificats d'analyses signés par un chimiste, et de prendre à sa charge les frais d'entreposage, de congélation et d'élimination des échantillons au laboratoire.

Les analyses porteront sur différents types d'échantillons : eau potable, eaux de lixiviation, eaux souterraines, eaux de piscines, eaux de rejets industriels, aliments et sols contaminés. Elles seront offertes aux arrondissements et aux Services centraux de la Ville.

Sur le plan quantitatif :

Les quantités prévues au document d'appel d'offres, 16-15543 ont été estimées en fonction des historiques de consommation et ce, en collaboration avec le Service de l'environnement, de l'expertise technique de l'environnement, du Service de planification et suivi environnemental et du Service des rejets industriels.

Le volume total des analyses a été évalué à 9338 analyses et estimé à 672 848,08 \$, taxes incluses.

Ces prévisions sont fournies à titre indicatif, afin de présenter aux soumissionnaires, un ordre de grandeur des besoins, mais n'engagent aucunement la Ville à effectuer un minimum ou la totalité des analyses.

Les particularités de l'appel d'offres :

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission égale à cinq pour cent (5 %) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises, a été demandée au dépôt de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalant à dix pour cent (10 %) du montant de la valeur annuelle du contrat.

JUSTIFICATION

<u>Dans le cadre de l'appel d'offres 16-15543, le nombre de preneurs du cahier des charges est de 5 fournisseurs</u> :

- AGAT Laboratoires;
- Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure;
- Englobe;
- Laboratoires Environex;
- Maxxam Analytics Inc.

Nous avons recu 3 soumissions de la part de :

- Maxxam Analytics Inc.;
- Laboratoires Environex;
- AGAT Laboratoires (non conforme).

La soumission de AGAT Laboratoires n'est pas conforme pour des raisons administratives. La garantie de soumission n'a pas été pas déposée avec la soumission, tel qu'exigé au document d'appel d'offres.

Motifs de refus de la part des preneurs de cahier de charges :

Certains fournisseurs n'ont pas eu les ressources disponibles pour travailler sur l'élaboration d'une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Maxxam Analytique International Corporation	488 777,70 \$		488 777,70 \$
Groupe Environnex inc.	554 076,60 \$		554 076,60 \$
Dernière estimation réalisée	672 848,07 \$		672 848,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			521 427,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			65 298,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			13,36 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-184 070,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-27,36 %

L'écart de 27.36 % à la baisse entre la soumission de Maxxam Analytique International Corporation et l'estimation des professionnels s'explique par plusieurs facteurs, dont :

- Le regroupement que nous avons effectué pour l'appel d'offres 16-15543, nous permet d'offrir un volume d'analyses plus important, et donc d'obtenir une plus grande économie d'échelle;

- La baisse des prix pour les analyses est également due à une concurrence accrue entre les différents soumissionnaires qui souhaitent obtenir les contrats;
- Enfin, au cours des dernières années, Maxxam Analytique International Corporation et ses principaux compétiteurs ont réalisé d'importants investissements dans de nouveaux équipements.

Ces investissements leur permettent aujourd'hui d'offrir un service de qualité à un prix plus compétitif.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et le Service de l'environnement, de l'expertise technique de l'environnement, du Service de planification et suivi environnemental, et du Service des rejets industriels ont effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 672 848,07 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat.

Le soumissionnaire conforme que nous recommandons, Maxxam Analytique International Corporation, a déposé une soumission au montant de 488 777,70 \$ taxes incluses. Les économies obtenues à la suite de ce regroupement s'élèvent donc à 184 070,37 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maxxam Analytique International Corporation a adopté une politique d'approvisionnement durable, c'est-à-dire que le cadre de référence conçu pour assurer les pratiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation prend en considération l'aspect financier, environnemental et social. Afin de respecter ses engagements, des critères ont été établis afin de prendre les meilleures décisions d'affaires. En voici quelques exemples : La nécessité, la durabilité, l'efficacité énergétique, la source responsable, réutilisable, répercussion sur l'environnement, faisabilité et coût.

De plus, les services analytiques en environnement qui sont couverts par des entreprises tel que Maxxam Analytique International Corporation, sont des instruments essentiels pour le développement de pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin "Infoachat" afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution. Début du contrat : 1er mars 2017.

Fin du contrat : 29 février 2020.

Conseil Exécutif: 1er mars 2017.

RESPONSABLE DU DOSSIER

agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Sébastien BIGUET

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-10

Isabelle LAZURE

Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint **Tél:** 514 872-9466 Approuvé le : 2017-02-14



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.004

2017/03/01 08:30



Dossier #: 1166071006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Entrepreneurs paysagiste Strathmore

> (1997) Itée pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2 -Somme maximale de 151 648,53 \$, taxes incluses - Appel

d'offres public VMP-17-001 (5 soumissionnaires)

D'accorder un contrat à la firme Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 151 648,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2. (appel d'offres public VMP-17-001 - 5 soumissionnaires), conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signataire : Alain DUEORT	Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-02-01 13:43	
Alaili bol oki	Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint Direction générale, Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1166071006

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

Comité exécutif

proposé:

responsable:

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à Entrepreneurs paysagiste Strathmore

(1997) Itée pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2 - Somme maximale de 151 648,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public

VMP-17-001 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du pôle Frontenac a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations depuis 2011. Afin d'encadrer l'aménagement futur de ce secteur, l'arrondissement a adopté en janvier 2012 le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie. Le projet du pôle Frontenac, qui couvre la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue Lespérance ainsi que des sections des rues Du Havre et Frontenac, s'inscrit dans le PPU. Il touche à cinq secteurs d'intervention soit : la rue Ontario, le pôle Frontenac, le secteur «JTI-MacDonald», le secteur «Parthenais» et le secteur «Pont-Jacques -Cartier».

Le projet, qui couvre une longueur de chaussée de plus de 1,5 km, vise tant la réfection ou la reconstruction des infrastructures souterraines que le réaménagement en surface des chaussées, des trottoirs et du mobilier urbain. Il comporte ces différentes phases:

- Phase I : la rue Ontario entre les rues D'Iberville et Lespérance ;
- Phase II: la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue D'Iberville;
- Phase III: les rues Frontenac et du Havre entre les rues Lafontaine et Ontario (à définir).

Des travaux préparatoires des entreprises de services publics ont été et seront réalisés en amont de chacune des phases.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'eau potable et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux. L'arrondissement prend le relais pour la touche finale de la phase 1 et de la phase 2, la fourniture et plantation des végétaux faisant l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0315 - Le 2 mars 2016 - Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc un contrat de 197 598,10 \$ pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. (appel d'offres public VMP-15-025 - 8 soumissionnaires)

CE14 0614 - Le 16 avril 2014 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires (1144822011)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CM13 0594 - Le 17 juin 2013 - Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du réaménagement Pôle Frontenac phases I et II et autoriser le lancement de plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation des travaux (1130989001);

CE13 0709 - Le 22 mai 2013 - Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés (1130093002);

CM12 0066 - Le 23 janvier 2012 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie (1114400007);

CA11 240042 - Le 8 février 2011 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve entre les rues Saint-Marc et Saint-Mathieu dans le district de Peter-McGill, ainsi que sur le lot 1 424 211, situé au coin sud-ouest des rues Ontario et Poupart dans le district de Sainte-Marie (1114400005);

CE10 1075 - Le 7 juillet 2010 - Accord de principe et mandat de planification 2010 - 2011 concernant un énoncé d'aménagement du centre-ville, le PPU du Quartier des grands jardins (quartier ouest) et le PPU du Quartier Sainte-Marie (quartier est) (1104400039).

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 6 janvier 2017 et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 23 janvier 2017. Le cahier des charges précise les conditions de fourniture et plantation de 82 arbres, 2860 plantes vivaces et de 11 500 bulbes à fleurs.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public, VMP-17-001, pour les travaux de fourniture et plantation de végétaux, a été lancé le 6 janvier 2017 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres).

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents de soumission; cinq (5) ont déposé des soumissions le 23 janvier 2017 à 11 heures.

La liste ainsi que les montants des soumissions reçues taxes et contingences comprises, est

jointe au présent dossier :

Pôle Frontenac-Fourniture et plantation de végétaux Résultat de soumission VMP- 17-001		(Taxes incluses)	
Soumissionnaire	Prix	Contingences (10%)	Total
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltee	137 862,30 \$	13 786,23 \$	151 648,53 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	151 491,06 \$	15 149,11 \$	166 640,17 \$
Amén agement Côté Jardin inc.	156 408,55 \$	15 640,85 \$	172 049,40 \$
9014-8693 Québec inc. / Les entreprises C. Dubois	220 742,25 \$	22 074,23 \$	242 816,48 \$
Les entrepris es Daniel Robert inc.	224 241,50 \$	22 424,15 \$	246 665,65 \$
Estimation des professionnels à l'interne	152 031,44 \$	15 203,14 \$	167 234,58 \$
Coût moyen des soumissions	195 964,04 \$		
Écart entre la moyenne et la p	29%		
Écart entre la plus haute et la	95 017,12 \$		
Écart entre la plus haute et la	63%		
Écart entre la plus basse confi l'arrondissement (\$)	(15 586,05) \$		
Écart entre la plus basse conf l'arrondissement (%)	-9%		
Écart entre la deuxième plus t (\$)	14 991,64 \$		
Écart entre la deuxième plus b	9,9%		

L'estimation faite par la Division des parcs et de l'horticulture a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de moins 9 % et donc Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée est plus bas d'environ 15 586 \$ par rapport à l'estimation de l'arrondissement et d'environ 14 991 \$ par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet qu'Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 23 janvier 2017.

Les validations requises à l'effet qu'Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC, ont été faites le 23 janvier 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 151 648.53 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 138 475.32 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 12-053 du règlement – « Pôle Frontenac - Aménagement du domaine public ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y aura diminution des effets d'îlot de chaleur et amélioration de la qualité de l'air suite à l'ajout de végétation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet améliorera l'offre d'espace public dans ce secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention					
Parties prenantes					
Lecture :					
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2017-01-24			
Benoit LEPAGE Agent(e) technique en horticulture et	José PIERRE Chef de division pa	arcs			

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur

arboriculture



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.005

2017/03/01 08:30



Dossier #: 1167287010

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction ,

Division des grands projets 1

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet: -

Objet : Ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de

la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville

de Montréal visant la collaboration en ressources

professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 500 000 \$, et approuver le document

intitulé « Marché »

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 500 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché ». »

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-02-17 13:47	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1167287010

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction ,

Division des grands projets 1

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence

d'agglomération:

Acte mixte

Projet:

Objet: Ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports,

de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la

Ville de Montréal visant la collaboration en ressources

professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour

une somme maximale de 1 500 000 \$, et approuver le

document intitulé « Marché »

CONTENU

CONTEXTE

Les représentants de la Ville accompagnent le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) depuis 2011 dans de nombreux aspects du projet Turcot :

- en soutien à la conception et à la réalisation de rues municipales, à la conception et à la réalisation de mesures de mitigation, à certains aspects de l'appel de propositions;
- en participant à la gestion des impacts et aux mesures d'intégration urbaine du projet;
- en assurant une coordination générale des interventions municipales et des projets collatéraux.

Le MTMDET reconnaît la pertinence de rembourser la Ville pour les services professionnels d'accompagnement du projet Turcot. Les prestations offertes par la Ville en 2011 et 2012 avaient ainsi fait l'objet de deux ententes avec le MTMDET (CE 12 0231 et CE 12 1979, respectivement). Les négociations récentes à ce sujet ont conclu à une proposition de «Marché» de la part du MTMDET, visant un remboursement maximal de 1,5 millions de dollars pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Le MTMDET par cette contribution, veut s'assurer de la disponibilité des ressources requises à l'accompagnement du projet Turcot, que ce soit dans les services centraux ou en arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0338, Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Ouébec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé « Marché ».

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot en 2012.

DESCRIPTION

Le devis technique soumis par le MTMDET identifie des services professionnels requis pour assurer le maintien des ressources professionnelles municipales affectées à l'accompagnement du projet Turcot et prévoit un remboursement maximal de 1,5 M \$. Outre les efforts de coordination, les services visés concernent l'expertise municipale en : géométrie routière, transport, circulation, éclairage, structures et ouvrages d'art, drainage et services municipaux, intégration urbaine, aménagement urbain, architecture du paysage, services publics, feux et STI, transport collectif, transport actif et collectif, maintien de la circulation, marquage et signalisation, environnement, etc. La Ville remettra au MTMDET des rapports d'activités faisant état de l'implication des ressources municipales dans le projet.

Pour plus de détails, voir le document juridique «Devis Entente-Dossier 1301-16-ZZ05.pdf» joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

La ratification de l'entente et l'approbation du « Marché » sont requis pour que la Ville puisse facturer au MTMDET, jusqu'à concurrence de 1,5 millions \$. Aspect(

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville pourrait recevoir des revenus totaux de 1,5 M \$ pour sa collaboration au projet Turcot entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016. Les montants seront facturés au MTMDET et perçus en 2017. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de la gestion de cette entente qui vise à rendre disponibles les ressources requises, que ce soit en arrondissement ou dans les services centraux. Les budgets de revenus du SIVT et du service de l'eau tiennent compte de cette source de revenu. Ces revenus seront donc affectés aux postes budgétaires prévus selon les heures effectivement travaillées par les ressources sur le projet. Les heures seront converties en dollars selon les taux de l'entente.

Il est important de noter que ces revenus servent à soutenir les efforts budgétaires requis pour assurer le maintien des ressources professionnelles municipales affectées à l'accompagnement du projet Turcot.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication importante d'ingénieurs et de professionnels de la Ville de Montréal assure le transfert au projet gouvernemental, de nos préoccupations et de notre savoir-faire quant au développement durable.

Les travaux du projet Turcot sont de plus régis par un décret gouvernemental imposant des conditions en matière d'environnement et de développement durable. Le projet du MTMDET comprend notamment des voies réservées au transport collectif, de nouvelles pistes cyclables, un nouveau terminus d'autobus, des stations d'échantillonnage et d'analyse de la qualité de l'air, etc. Le MTMDET prévoit aussi équilibrer les émissions de CO2 générées par le projet Turcot à l'aide d'un programme de plantation majeur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette entente permet d'assurer le financement des ressources municipales à impliquer dans le projet Turcot et, par conséquent, de faciliter l'intégration et le traitement des enjeux municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2017 : approbation de l'entente par les autorités municipales. Février 2017 : rapport d'activités - facturation de 1,5 M \$ au MTMDET.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI Contrôleueuse de projet **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-06

James BYRNS Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur

Tél: 514 872-6855

Approuvé le : 2017-02-15



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.006

2017/03/01 08:30



Dossier #	: 1161637004

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des

transports, -

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Autoriser une contribution financière de 15 000\$ au Centre

d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide d'auscultation des voies cyclables. - Approuver un projet de

convention à cet effet.

Il est recommandé:

- 1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide d'auscultation des voies cyclables,
- 2. d'autoriser à cette fin une contribution financière de 15 000 \$, non taxable, au CERIU,
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumé entièrement par la Ville centrale.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-02-17 13:48
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1161637004

Unité administrative

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des

transports, -

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser une contribution financière de 15 000\$ au Centre

d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU),

pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide d'auscultation des voies cyclables. - Approuver un projet de

convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) est un organisme sans but lucratif né du besoin de réhabiliter les infrastructures municipales de façon performante et à des coûts acceptables.

Grâce à l'expertise variée de ses 170 membres organisationnels regroupant municipalités, entreprises, ministères, laboratoires et institutions d'enseignement et à son approche unique axée sur le partenariat et la concertation, le CERIU est le seul organisme à offrir une perspective intégrée de la problématique des infrastructures municipales.

La Ville de Montréal est membre du CERIU depuis sa création et siège à son conseil d'administration. À ce titre, elle a déjà par le passé accordé d'autres contributions financières pour soutenir la production de guides et l'organisation du congrès (INFRA 2012 à 2016).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1521 - 21 septembre 2016 - Autoriser une contribution financière de 10 000 \$, à même le budget de fonctionnement, au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaine (CERIU) pour le financement d'un guide de surveillance des infrastructures municipales et d'un inventaire des logiciels de gestion des infrastructures municipales

CE16 1311 - 10 août 2016 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), organisme à but non lucratif, dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal;

CE15 1618 - 2 septembre 2015 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet.

CE14 1669- 5 novembre 2014 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2014, qui se tiendra du 1er au 3 décembre 2014 à Montréal.

CE13 1574 - 2 octobre 2013 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est "La somme de nos compétences au service des citoyens".

CE12 1075 - 27 juin 2012 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du colloque INFRA 2012, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2012, et dont la thématique portera sur les « Infrastructures Municipales ».

DESCRIPTION

Le CERIU a mis sur pied six comités de travail œuvrant chacun sur une problématique particulière. La Direction des transports est intéressée à soutenir financièrement le travail d'un d'entre eux dont l'objectif est de faire un guide d'auscultation spécifique pour les voies cyclables qui :

- proposera une procédure d'auscultation des pistes cyclables;
- fournira de l'information sur l'utilisation de la technologie numérique pour les relevés;
- présentera une méthodologie pour traiter les données des relevés;
- décrira le contenu d'une fiche d'inspection.

Ceci permettra:

- · une uniformisation des procédures d'auscultation
- · une meilleure connaissance de l'état des pistes cyclables

Le calendrier prévisionnel :

1 Création du Comité de travail	Juin 2016
2 Recherche documentaire	Juin à Septembre 2016
3 Élaboration des textes du manuel et inclusion des photos	Septembre 2016 – Octobre 2016
4 Présentation des documents préliminaires au Comité de travail	Novembre 2016
5 Correction et inclusion des commentaires, présentation des documents finaux au Comité de travail	Novembre 2016 Février 2017
6 Présentation pour approbation au Conseil permanent	Mi-mars 2017
7 Révision linguistique, formatage et diffusion Février 2017	Mars / mi-mai 2017

La première réunion du comité de travail a eu lieu en septembre 2016. Avec la contribution de Montréal, le CERIU atteindra 75% du montant ciblé (29 500 \$). Il poursuit la recherche de financement pour la somme manquante soit, 7 375 \$.

Le présent dossier vise à autoriser une contribution de 15 000 \$ au CERIU et à approuver le projet de convention à cette fin. En contre-partie de sa contribution financière, la Ville de Montréal aura droit à :

- Guide d'auscultation des voies cyclables et les activités de communications suivantes:
 - Diffusion sur le site web du CERIU aux partenaires, membres et utilisateurs potentiels
 - Présentation lors du lancement du projet
 - Avis grand public lors de la finalisation du projet
 - Présentation à INFRA

JUSTIFICATION

Les guides actuels pour l'auscultation de la chaussée sont conçus en fonction du confort des véhicules moteurs et ne peuvent pas s'appliquer aux voies cyclables. L'un des objectifs de la direction des transports est de favoriser l'utilisation du vélo et, en ce sens, l'amélioration du confort et de la sécurité dans les voies cyclables est incontournable. La participation financière de la ville pour l'élaboration d'un guide pour l'auscultation des voies cyclables est opportune et nécessaire afin d'améliorer le réseau cyclable de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 15 000 \$ sera prise dans les budgets de fonctionnement de la Direction des transports. La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- \cdot un premier versement au montant de dix mille dollars (10 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la Convention,
- · un deuxième versement au montant de cinq mille dollars (5 000 \$) dans les trente (30) jours de la remise des documents décrits à l'article 4.5.1 de la Convention (reddition de compte),

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La pratique du vélo s'inscrit dans les objectifs de développement durable par l'amélioration de la qualité de vie, la diminution des gaz à effet de serre, la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages. De plus, l'auscultation adéquate de la chaussée cyclable et de meilleures pratiques d'analyse et de conception participent à une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du guide d'auscultation des pistes cyclables comblera un besoin opérationnel à la division du transport actif et permettra une meilleure gestion du réseau cyclable. Compte tenu du degré d'avancement du projet de recherche en question, une décision tardive ou défavorable pourrait compromettre le respect de l'échéancier souhaité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la contribution financière par le CE : février 2017

Paiement du premier versement de la contribution au CERIU : mars 2017

Participation au comité de travail : sept. 2016 - mai 2017

Fin des travaux du comité: mai 2017

Paiement du deuxième versement de la contribution au CERIU : juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD Secrétaire Recherchiste **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

Benoit CHAMPAGNE Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE Directeur Claude CARETTE Directeur

SERVICE

Approuvé le : 2017-02-10 **Approuvé le :** 2017-02-14



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.007

2017/03/01 08:30



	Dossier # : 116608/001

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des

transports , Division du développement des transports

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Planification des déplacements dans l'agglomération

Projet:

Objet : Accorder une contribution financière non récurrente de 6 700,00

\$, non taxables, au Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT) pour l'organisation de la << 11e Conférence internationale sur les méthodes d'enquêtes en transport >> qui se déroulera à la Ville

d'Estérel du 24 au 30 Septembre 2017

Il est recommandé:

- 1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 6700,00 \$, équivalent de 5 000 \$ US, au Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT) pour l'organisation de la << 11e Conférence internationale sur les méthodes d'enquêtes en transport >> qui se déroulera à la Ville d'Estérel du 24 au 30 Septembre 2017 ;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-02-17 13:48
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1166087001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des $% \left(\frac{1}{2}\right) =\frac{1}{2}\left(\frac{1}{2}\right) \left(\frac{1$

transports, Division du développement des transports

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Planification des déplacements dans l'agglomération

Projet: -

Objet : Accorder une contribution financière non récurrente de 6 700,00

\$, non taxables, au Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT) pour l'organisation de la << 11e Conférence internationale sur les méthodes d'enquêtes en transport >> qui se déroulera à la

Ville d'Estérel du 24 au 30 Septembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

La « $11^{\rm e}$ Conférence internationale sur les méthodes d'enquêtes en transport » aura lieu à la Ville d'Estérel, au Québec, en septembre 2017. Cet événement est une excellente occasion de faire connaître mondialement l'expertise québécoise en matière d'enquêtes origine-destination et de planification des transports.

Cet événement est organisé par P^{re} Catherine Morency et P^r Martin Trépanier, de la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport (Chaire Mobilité) de l'École Polytechnique de Montréal. L'organisation de cet événement est appuyée par le centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT). Ce centre a pour mission la recherche, l'avancement, la diffusion et le transfert des connaissances dans le domaine de l'analyse, de la conception et de la gestion des réseaux logistiques, d'entreprise et de transport, ainsi que la formation d'étudiants et de chercheurs postdoctoraux dans ce domaine.

La Chaire Mobilité, créée en mai 2010, assure la recherche, le développement et la formation d'étudiants et professionnels de recherche dans le domaine de l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport.

Dirigée par la P^{re} Catherine Morency, professeure au département des génies civil, géologique et des mines (CGM), cette chaire se veut un lieu privilégié de recherche, d'expérimentation et de développement méthodologique pour soutenir l'évaluation des contributions des projets, politiques et plans de transport au développement durable. La professeure Morency est assistée de quatre autres professeurs de l'École Polytechnique, les P^r Martin Trépanier et P^r Bruno Agard du département de mathématiques et génie industriel et les P^r Nicolas Saunier et P^r Bilal Farooq du département CGM.

La chaire est maintenant soutenue par six grands partenaires institutionnels dont les

professionnels travaillent en étroite collaboration avec les chercheurs de la chaire. Ces partenaires sont :

- la Ville de Montréal;
- la Société de transport de Montréal;
- l'Agence métropolitaine de transport (à confirmer suite au démantèlement de l'AMT);
- la Société de transport de Laval;
- la Ville de Laval:
- le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

À titre de partenaire et collaborateur aux travaux de la chaire, l'équipe de modélisation de la Division du développement des transports a reçu la demande d'une contribution financière pour l'organisation de la 11^e Conférence internationale sur les méthodes d'enquête en transport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15-0024 Approuver un projet de convention de gré à gré de services professionnels entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour financer le programme de recherche de la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en oeuvre de la durabilité en transport pour la période 2015-2020, pour une somme maximale 125 000 \$, répartie annuellement selon les modalités de la convention

DESCRIPTION

Cet événement se déroulera du 24 au 30 septembre 2017 à l'Hôtel Estérel. La contribution demandée de 6 700 \$ inclut une inscription d'un montant de l'ordre de 2 600 \$. Il s'agit d'une conférence de type atelier qui dure 4 jours et demi, avec des résultats concrets suite aux réflexions apportées par les participants.

Le plan de visibilité associée à la contribution financière comprend :

- la remise à la Ville, d'un (1) laissez-passer gratuit pour chacune des activités reliées a l'événement;
 la visibilité (logo) sur la page d'accueil du site internet de l'événement et hyperlien vers le site Internet de la
- de l'événement et hyperlien vers le site Internet de la Ville;
- 3. la visibilité (logo) dans les documents promotionnels, incluant le programme officiel, sur les lieux de l'événement;
- 4. la possibilité d'insérer un document promotionnel de la Ville dans le porte-documents offert aux participants;
- 5. l'intervention de la Ville lors d'une pause café.

La description de l'événement est fournie en annexe de la convention jointe à l'intervention du Service des Affaires juridiques.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal utilise des données des enquêtes en transport dans sa planification en transport.

• Les données des enquêtes en transport permettent d'analyser les comportements des utilisateurs des infrastructures en transport. À la Direction des transports, les données des enquêtes collectées par les enquêtes origine-

destination sont utilisées pour formuler et calibrer la demande en transport. Les données des enquêtes sont également utilisées dans des études techniques en transport.

- La contribution financière de la Ville permettra à la Chaire Mobilité d'assumer les activités nécessaires à la réalisation de cette conférence internationale.
- L'affichage du logo de la Ville inclus dans cette commandite aidera à promouvoir l'image de la Ville sur le plan international en transport.
- La participation d'un représentant de la Ville à des ateliers et à des conférences nous permettra d'améliorer notre connaissance sur les enquêtes et de mieux nous préparer face aux changements apportés avec l'arrivée du « big data ».

Cet événement constitue ainsi une excellente occasion de faire connaître mondialement l'expertise québécoise en matière d'enquêtes origine-destination et de planification des transports. Il offre à la Ville une visibilité accrue auprès des participants internationaux et locaux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 6 700,00 \$ est prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Direction des transports, imputation

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le financement de cette conférence contribue à la participation et la concertation d'une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution de ses partenaires institutionnels, la Chaire Mobilité ne pourrait pas réussir l'organisation de cet événement mondial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la contribution financière par le CE: mars 2017

Paiement de la contribution : avril 2017 Conférence : du 24 au 30 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

$\overline{}$		1: -		CI -	_
	artit	いっちいん	വ വമ	fonds	•
U		icatio	II UC	iuius	

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-25

Gang CAO Isabelle MORIN Ingénieur Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE Directeur

Approuvé le : 2017-02-10 **Approuvé le :** 2017-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.008

2017/03/01 08:30



Dossier #: 1174217001

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des

réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources,

droits et responsabilités : notamment en matière de gestion de l'eau

Compétence d'agglomération :

Alimentation en eau et assainissement des eaux

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier de 49 479 \$ au Regroupement des

éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la huitième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Approuver le projet de convention de

partenariat à cette fin.

Il est recommandé:

- 1. d'accorder un soutien financier de 49 479 \$ au Regroupement des écoquartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2016;
- 2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Direction générale, Cabinet du directeur général

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2017-02-20 13:50	
Signataire :	Alain DG MARCOUX	
	Directeur général	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1174217001

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux

d'eau, Division Gestion durable de l'eau

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources,

notamment en matière de gestion de l'eau

Compétence d'agglomération :

Alimentation en eau et assainissement des eaux

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier de 49 479 \$ au Regroupement des

éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la huitième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Approuver le projet de convention de

partenariat à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a mis en place plusieurs mesures visant à atteindre une gestion plus responsable de l'eau par la collectivité montréalaise, notamment en matière d'usage de l'eau potable et de gestion à la source des eaux pluviales. Pour faire connaître ces mesures, le Service de l'eau s'appuie sur la collaboration des organismes éco-quartiers, fortement enracinés sur le territoire montréalais, qui ont pour mission d'accompagner les citoyens et les entreprises vers un développement plus viable du milieu de vie.

Depuis 2010, le Service de l'eau a développé un partenariat avec le Regroupement des écoquartiers (REQ) pour gérer les activités de la Patrouille bleue. Chaque printemps, la Patrouille bleue se déploie dans les arrondissements et les villes liées. À ce jour, les patrouilleurs ont directement sensibilisé plus de 60 000 résidents montréalais. De plus, la Patrouille bleue bénéficie d'un écho très favorable dans les médias. C'est pourquoi, le Service de l'eau souhaite poursuivre sa collaboration avec le REQ comme gestionnaire de la Patrouille bleue pour 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0466 - 23 mars 2016 - Accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la huitième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin

CE15 0403 - 11 mars 2015 - Accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2015 / approuver le projet de convention de

partenariat à cette fin

CE14 0478 - 2 avril 2014 - Accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers, afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2014 / Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin.

CG13 0113 - 25 avril 2013 - Accorder un soutien financier de 70 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour coordonner et mettre en place la quatrième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Approuver le projet de convention de partenariat à cette fin.

CG12 0119 - 19 avril 2012 - Approuver le projet de convention de partenariat entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la troisième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Autoriser une contribution financière de 70 000 \$.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite signer une convention de partenariat avec le REQ afin que celui-ci puisse assurer la coordination de la Patrouille bleue 2017, tel que décrit dans l'offre de service (annexe 1 de la convention). La contribution financière de la Ville de Montréal permettra au REQ d'embaucher 22 étudiants de niveaux collégial ou universitaire inscrits dans des disciplines liées à l'environnement ou à l'animation, pour 4 semaines de travail de sensibilisation auprès de la collectivité. Les mandats des patrouilleurs seront de :

- poursuivre le projet de sensibilisation sur la réorientation des gouttières extérieures afin que les eaux pluviales se dirigent vers une surface perméable, suite aux résultats positifs de l'an dernier. L'objectif est de sensibiliser 2 000 résidents et de vérifier les efforts antérieurs de sensibilisation en vérifiant les gouttières de 1 000 résidences déjà visitées.
- Sensibiliser les résidents sur la réglementation sur les usages de l'eau potable. Les patrouilleurs pourront distribuer des avis de courtoisie auprès de résidents qui enfreignent le règlement, sous la forme d'un grand post-it apposé au dos du dépliant sur l'usage de l'eau. Un objectif entre 1 000 à 1 500 avis de courtoisie est visé.
- À la demande des administrations locales, les patrouilleurs pourront faire de la sensibilisation lors d'événements publics.

Une fois leur mandat de Patrouille bleue terminé, la plupart des jeunes poursuivront ces activités dans le cadre la Patrouille verte durant la période estivale. Les villes liées et arrondissements participants sont informés des activités qui seront effectuées par la Patrouille bleue.

JUSTIFICATION

La Patrouille bleue est un moyen efficace pour sensibiliser directement les citoyens sur la réduction de la consommation d'eau potable et les mesures permettant de mieux gérer les eaux pluviales à la source. En faisant du porte-à-porte auprès des résidents et en étant présents dans les lieux publics, les patrouilleurs contribuent à faire progresser la culture de l'eau dans la conscience de milliers de citoyens. Depuis ses débuts, la Patrouille bleue a aussi été couverte par de nombreux médias, dont des reportages télévisés et des reportages radio, des articles de journaux de quartier, ainsi que dans les quotidiens. Enfin, la mise en place d'un programme de sensibilisation auprès des citoyens figurent parmi les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'implication financière prévue est de 49 479 \$ (taxes incluses) pour la Patrouille bleue dans la réalisation des activités décrites à l'annexe 1 de la convention.

Par ailleurs, le Service de l'eau assumera des dépenses liées à la formation et à la communication estimées à 5 300 \$ (taxes incluses), soit :

- 700 \$ de frais pour l'impression des documents lors de la formation des patrouilleurs.
- 1 300 \$ pour 50 t-shirts avec logo et 25 casquettes avec logo;
- 1 200 \$ pour 2500 accroche portes sur la réorientation des gouttières en français et 500 en anglais;
- 1000 \$ pour 1500 avis de courtoisie sur la réglementation sur l'usage de l'eau;
- 600 \$ pour 1500 dépliants sur la réglementation sur l'eau potable;
- 500 \$ pour les imprévus.

Ces dépenses seront assumées dans le budget courant de la Division de la gestion durable de l'eau - Réglementation de la gestion de l'eau du Service de l'eau. La dépense est imputée à 100 % à l'agglomération.

Tel que stipulé à l'article 5.1 de la convention, une somme de 34 635 \$ sera versée au Regroupement des éco-quartiers dans les 30 jours de la signature de la Convention par les parties et sur présentation d'une facture conforme (70 % de la contribution financière).

La division de la gestion durable (réglementation de la gestion de l'eau) a prévu dans son budget de fonctionnement 2017 cette dépense, laquelle servira à accorder un soutien financier au Regroupement des éco-quartiers pour la mise en place de la septième édition de la Patrouille bleue. La dépense sera imputée dans l'objet contribution à d'autres organismes.

Les dépenses de formation et de communications additionnelles estimées à 5 300\$ (taxes incluses) ont également été prévues au budget 2017 et seront imputées à l'objet publicité, communications et frais de représentation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à contribuer à atteindre l'objectif de réduire de 20 % l'eau produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

Par ailleurs, la Stratégie de l'eau 2011-2020 déposée par le Service de l'eau a identifié 5 grands enjeux, dont celui de la responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau. La Patrouille bleue figure comme une des actions préconisées en vue d'améliorer les habitudes d'utilisation de l'eau potable par les usagers et de les inciter à gérer à la source les eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par son contact direct avec les citoyens, la Patrouille bleue constitue un moyen efficace pour sensibiliser la population et expliquer plus en profondeur la nécessité d'adopter des comportements responsables en matière d'économie d'eau potable et de gestion des eaux pluviales. La Patrouille bleue facilite ainsi la compréhension pour l'usager de son impact sur la ressource eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Communiqué de presse : Fin avril 2017.

Journées de formation des patrouilleurs : 1er et 2 mai 2017.

Activités de la Patrouille bleue sur le terrain : du 3 mai au 31 mai 2017 inclusivement.

Remise du rapport d'activités par le REQ : 1er septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-30

Rémi HAF

Conseiller en planification

Hervé LOGÉ

Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE Directrice

Approuvé le : 2017-02-17



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.009

2017/03/01 08:30



Dossier #:	1173426001

Unité administrative

responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Insectarium

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Accepter les dons de spécimens d'insectes de Monsieur Yves-

Pascal Dion et de Madame Danielle Plamondon pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à leur attention, pour une valeur totale de

104 138.00 \$

Il est recommandé:

- D'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, de Monsieur Yves-Pascal Dion et de Madame Danielle Plamondon, des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 104 138.00 \$;
- 2. D'autoriser l'émission de reçus officiels aux fins d'impôt à Monsieur Yves-Pascal Dion et Madame Danielle Plamondon au montant total de 104 138.00 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3. D'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de Monsieur Yves-Pascal Dion, pour une valeur de 65 449.00 \$ et de Madame Danielle Plamondon, pour une valeur de 38 689.00 \$.

Signé par	Chantal I. GAGNO	N Le 2017-02-17 09:21	
Signataire :		Chantal I. GAGNON	
		Directrice générale adjointe	

Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1173426001

Unité administrative

responsable:

Service de l'Espace pour la vie , Insectarium

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Accepter les dons de spécimens d'insectes de Monsieur Yves-

Pascal Dion et de Madame Danielle Plamondon pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à leur attention, pour une valeur totale de

104 138.00 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'Insectarium de Montréal possède des collections entomologiques, scientifiques et d'exposition pour les besoins du musée. Ces collections entomologiques répondent à l'ensemble des besoins muséaux de l'institution pour enrichir les expositions publiques, soutenir la recherche et, à travers leur conservation, représentent des témoins importants de la biodiversité entomologique que l'on retrouve dans la nature. Ces collections permettent aux experts de l'Insectarium, de la communauté scientifique en général et, ultimement, au public, de développer une meilleure connaissance des insectes et de l'impact des changements environnementaux, dont les changements climatiques, sur la nature. Plusieurs modes d'acquisition, tels que le don, le transfert d'un musée à un autre, le legs, l'achat et la collecte en milieu naturel, permettent à l'Insectarium d'enrichir sa collection en fonction d'une politique de développement rigoureuse. La donation de spécimens d'intérêt muséologique et scientifique par des donateurs représente une opportunité importante pour l'Insectarium de bonifier ses collections, à faible coût.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 2072 - 14 décembre 2016 - Accepter un don des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal et approuver à cette fin un projet de convention de donation par lequel les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal cèdent gratuitement à la Ville leurs spécimens d'insectes, selon les conditions stipulées.

CE15 0814 - 4 mai 2015 - Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal de messieurs Julien Delisle et Pablo Deslile et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu d'une valeur totale de 26 949,00 \$ (1153426002).

CE14 0691 – 30 avril 2014 – Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal de Mme Joan Esar, de M. Laurent LeSage, de M. Julien Delisle et de Mme Vanessa Bérubé et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu d'une valeur totale de 169 006,85 \$ (1133942002).

DESCRIPTION

Les dons qui font l'objet de ce sommaire comportent différents spécimens d'insectes provenant de plusieurs régions à travers le monde. Ces insectes seront intégrés dans la collection d'expositions de l'Insectarium de Montréal localisée au Centre sur la biodiversité, sur le site d'Espace pour la vie.

Il s'agit de :

Don de Monsieur Yves-Pascal Dion, 2732 spécimens d'insectes de partout à travers le monde La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 27 décembre 2016.

Don de Madame Danielle Plamondon, 2088 spécimens d'insectes de partout à travers le monde La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 27 décembre 2016.

Ces dons peuvent être acceptés sans formalité particulière puisqu'il s'agit de biens meubles dont la Ville est déjà en possession depuis le 27 décembre 2016. L'acceptation des présentes donations peut donc être faite par une résolution adoptée par le comité exécutif. Une convention sera également signée entre les donateurs et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Analysés par le responsable de la section collections entomologiques et recherche de l'Insectarium, ces dons de spécimens sont en lien avec la politique d'acquisition des collections de l'Insectarium, annexée au présent dossier. Ils favoriseront les missions de recherches scientifiques de l'Espace pour la vie. Plusieurs de ces insectes seront aussi utilisés pour les expositions destinées au public de l'Insectarium.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les évaluations ont été réalisées selon les critères et le processus de la Politique des collections de l'Insectarium et respectent les normes de la Ville de Montréal et de l'Agence du revenu du Canada.

La Ville exige le recours à deux évaluateurs externes à partir d'une valeur estimée de plus de 20 000 \$. Pour les donations du présent dossier, l'Insectarium a fait appel à deux évaluateurs externes indépendants. La valeur finale d'une donation retenue par l'Insectarium est la moyenne des valeurs attribuées par les évaluateurs externes.

Ainsi, les étapes suivantes sont rigoureusement respectées lors du processus d'évaluation des spécimens d'insectes :

- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait un inventaire écrit et photographique des spécimens. Cet inventaire comprend tous les niveaux taxinomiques soit l'ordre, la famille, le genre, l'espèce, la sous-espèce, les formes, le degré de rareté de l'espèce, les types de chaque spécimen ainsi que la condition de conservation. Cette évaluation préliminaire est un outil de référence pour les dossiers administratifs ainsi que la base de comparaison avec les évaluations externes.
- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait parvenir à un ou des évaluateurs indépendants, selon leurs champs de spécialités, l'inventaire des spécimens ainsi que les photographies afin d'obtenir une évaluation.
- Les évaluateurs se basent sur des critères de sélection établis par l'Insectarium.

Des catalogues de référence ainsi que des sites web régulièrement mis à jour sont utilisés par tous ces évaluateurs afin d'obtenir une idée juste et à jour de la valeur de ces dons.

Par ailleurs, il n'y a pas d'implication financière à court, à moyen et à long termes concernant l'intégration de ces derniers à la collection de l'Insectarium de Montréal. Le travail de conservation, d'entretien et de préservation fait partie intégrante du travail du conservateur et du technicien associés à la collection scientifique et aux collections d'expositions. Ces donations étant de très haute qualité requerront peu de travail d'intégration, car le montage et l'étiquetage sont faits selon les dernières normes en matière de collection scientifique, ce qui est l'un des critères de sélection de la politique des collections.

Les dons du présent dossier ont été évalués par deux évaluateurs externes, soit les entomologistes reconnus Thierry Vaglia et Hiroaki Akiyoshi Ph.D. La moyenne de leurs évaluations respectives pour chaque lot représente la juste valeur marchande de ces lots, soit :

- Don de Monsieur Yves-Pascal Dion: 65 449.00 \$

- Don de Madame Danielle Plamondon: 38 689.00 \$

Les honoraires suivants ont été versés aux évaluateurs externes, à même le budget de fonctionnement de l'Insectarium :

- M. Thierry Vaglia a fait deux évaluations pour une somme totale de 140 \$ taxes incluses.
- M. Hiroaki Akiyoshi a fait deux évaluations sans frais.

Ces dons, qui représentent une valeur totale de 104 138.00 \$ feront l'objet de l'émission de reçus d'impôts officiels par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Il est entendu toutefois que l'émission de ce reçu pour les dons effectués ne saurait engager la responsabilité de la Ville de Montréal de quelque manière que ce soit dans le cas où la somme indiquée sur tel reçu était contestée par les autorités fiscales provinciales ou fédérales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de spécimens d'insectes à des fins scientifiques et d'exposition renforce le positionnement de l'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal en matière de biodiversité. Chef de file par la qualité des expositions présentées, l'Insectarium favorise la réflexion globale sur nos relations à la nature dans une perspective de développement durable. Les recherches et l'éducation effectuées à partir des collections de l'Insectarium permettent de mieux comprendre l'impact des changements globaux, dont les changements climatiques, sur la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces spécimens d'insectes seront utilisés dans le cadre des expositions du nouvel Insectarium, ainsi que pour les projets de recherche en entomologie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Saiv Thy CHAU, Service des finances

Lecture:

Saiv Thy CHAU, 15 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxim LARRIVÉE C/s collections entomologiques et recherches **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-14

Anne CHARPENTIER Directrice de l'insectarium

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE Directeur

Tél : 514 872-1450 **Approuvé le :** 2017-02-16



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CE: 30.001

2017/03/01 08:30



Dossier #: 1162344001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts

Projet:

Objet:

S'engager à régulariser les situations d'empiétements de certains lots sur le domaine hydrique de l'État - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière à finaliser

les acquisitions de terrains

De recommander au comité exécutif :

De s'engager à maintenir les parcelles de terrains décrites au dossier décisionnel, situées au sud du boulevard Saint-Joseph, le long de la rive du fleuve Saint-Laurent, à des fins non lucratives publiques;.

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour finaliser les transactions requises en vue de la régularisation d'empiètements sur le domaine hydrique de l'État par bail ou par acquisition.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-02-20 10:59	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1162344001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction de l'aménagement urbain et

des services aux entreprises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

droits et

responsabilités:

Charte montréalaise des Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts

Projet:

Objet: Engagement en vue de la régularisation d'empiétements sur le

domaine hydrique de l'État

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, l'arrondissement de Lachine a réalisé des travaux de stabilisation des berges du Lac Saint-Louis. La demande au MDDELC pour un certificat d'autorisation l'a amené à constater la situation d'empiètement en de nombreux endroits le long des parcs riverains de l'arrondissement. La Ville de Montréal souhaite régulariser ces situations d'empiétements sur le domaine hydrique de l'État. Plusieurs parcelles de terrain, des lots sans désignation cadastrale, sont occupées le long du lac Saint-Louis par l'Arrondissement de Lachine à des fins publiques et non lucratives, principalement à des fins de parc. Afin d'acquérir ces lots, la Ville de Montréal doit s'engager à conserver ces parcelles à des fins publiques et non lucratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 14 19 0247 (5 août 2014) - Engagement de l'Arrondissement à régulariser une situation d'empiètement sur les berges du Lac Saint-Louis dans le cadre de travaux de stabilisation des berges

DESCRIPTION

La division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, a procédé à l'arpentage de ces terrains. Les lots que la Ville souhaite régulariser sont situés en rive, en prolongement :

- du Parc Summerlea (superficie de 24 026 m²)
- du parc Stoney Point (4 lots, superficie totale de 21 836 m²)
- du Parc Fort-Rolland (superficie de 15 257 m²)
- du Parc Saint-Louis (superficie de 10 861 m²)
- de l'École de voile et de la Maison du brasseur (2 lots, superficie de 10 645 m²)
- du Parc des saules et de la Vieille brasserie (4 lots, superficie de 1 383 m²)

• du Club de canoe (2 lots, superficie totale de 750 m²)

La superficie totale des lots à régulariser est de 84 758 m². Tous les parcs mentionnés sont des parcs locaux. Tous les autres terrains sont la propriété de la Ville de Montréal et servent à des fins publiques, non lucratives.

Vous trouverez la description technique des lots à acquérir en pièce jointe.

JUSTIFICATION

C'est le *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* adopté en vertu de la *Loi sur le régime des eaux* (RLRQ, c.R-13, r.1.1) qui détermine les conditions suivant lesquelles le ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs est autorisé à consentir à l'octroi de droits sur le domaine hydrique de l'État (aliénation, location , occupation). Le règlement permet aussi au MDDEP de vendre des portions remblayées du domaine hydrique sous son autorité et d'ajuster les tarifs applicables à l'octroi de certains droits. L'article 35 de ce règlement stipule qu'une vente peut être consentie à une municipalité pour la valeur nominale de 1,00 \$ si cette dernière s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à des fins non lucratives publiques. Des frais d'administration de 647,00 \$ plus 1,29 \$ du mètre linéaire de rive sont exigés dans le cas d'une vente à une municipalité (tarif en vigueur au 1er avril 2016). Le frontage approximatif des lots est de 2 751 mètres linéaires, pour un coût total de 4 195,79 \$.

La Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière apportera son support pour finaliser les transactions requises pour régulariser les empiétements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun à ce stade-ci du dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Toute intervention sur ces parcelles de terrain devra être autorisée par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, tant que la Ville n'en sera pas devenue propriétaire ou locataire. Certains ouvrages empiètent sur ces parcelles, telle que la piste de danse derrière l'École de voile, les espaces de stationnement de la Maison du brasseur, de la Vieille brasserie et à l'est du parc des Saules, la jetée du Club des pêcheurs et chasseurs sportifs et de l'École de voile, une partie du bâtiment du Club de canoé de course.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 1er mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION	

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis SAUVÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture:

Denis SAUVÉ, 9 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-31

Michel SÉGUIN
Directeur

Michel SÉGUIN
Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.002

2017/03/01 08:30



	Dossier # : 1176849001
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et Responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Foire du livre de Bruxelles, qui se tiendra à Bruxelles (Belgique) du 7 au 10 mars 2017. Montant estimé: 2 101,05 \$.

Il est recommandé de:

- d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et Responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Foire du livre de Bruxelles, qui se tiendra à Bruxelles (Belgique) du 7 au 10 mars 2017 - montant estimé: 2 101,05 \$;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-02-16 17:30				
Signataire :		Benoit DAGENAIS				
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels					



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1176849001

Unité administrative

responsable:

Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon

Gauthier, membre du comité exécutif et Responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Foire du livre de Bruxelles, qui se tiendra à Bruxelles (Belgique) du 7 au 10 mars

2017. Montant estimé: 2 101,05 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal sera l'invitée d'honneur de la prochaine Foire du Livre de Bruxelles. À cette occasion, la Foire du Livre de Bruxelles invite une quarantaine d'auteurs québécois, parmi lesquels on retrouve des écrivains de renommée internationale comme Dany Laferrière, Kim Thúy et Larry Tremblay, mais aussi de jeunes auteurs qui jouissent déjà d'une agréable reconnaissance de la part du public et des critiques au Québec. La Foire du Livre a souhaité mettre Montréal à l'honneur à l'occasion du 375e anniversaire de la ville et mettre les projecteurs sur la diversité culturelle qui la caractérise. Celle-ci sera reflétée dans la grande variété de genres littéraires programmés, du roman à la poésie, en passant par la littérature jeunesse ou encore historique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et Responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin qu'elle prenne part à la Foire du livre de Bruxelles, qui se tiendra à Bruxelles (Belgique) du 7 au 10 mars 2017.

JUSTIFICATION

Ville soeur de Bruxelles par son cosmopolitisme et son combat pour la francophonie, Montréal, qui fêtera ses 375 ans en 2017, a bien des choses à partager avec la Belgique. En plus de représenter la Ville de Montréal à la Foire du Livre de Bruxelles, ce sera l'occasion de consolider les relations diplomatiques avec la ville de Bruxelles et la région Bruxelles-Capitale et d'explorer les possibilités de collaboration et d'échanges de pratiques probantes en matière de culture, de tourisme, de patrimoine et de design.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 101,05 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

Les frais engendrés entre le 10 mars PM et le 12 mars seront à l'entière charge de l'élue qui prolonge son séjour à titre personnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Rayonnement de Montréal sur la scène internationale;
- partage d'expertise;
- témoignage tangible de l'engagement de l'administration et de son véritable leadership au sein du réseau;
- permettre de promouvoir les célébrations du 375e anniversaire de Montréal;
- réseautage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce) **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-13

Marie-José CENCIG Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON Greffier et directeur

Tél: 514 872-3007 **Approuvé le:** 2017-02-15

CE: 30.003

2017/03/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CE: 30.004

2017/03/01 08:30



Dossier # : 1171082001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Ressources

financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de

la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 16 101.00 \$, provenant de La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je

lis, tu lis"

Il est recommandé au comité exécutif de la Ville de Montréal De modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 16 101.00 \$, provenant de La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis".

<u>Année 2017</u>

16 101.00 \$

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-02-21 12:01
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1171082001

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction responsable:

performance greffe et services administratifs , Ressources

financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en

> conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 16 101.00 \$, provenant de La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'année 2013, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reçoit des soutiens financiers afin de réaliser le Festival "Je lis, tu lis". Une entente de partenariat entre La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) et l'arrondissement a été signée pour la période de septembre 2016 et celle du 1er janvier au 31 août 2017. A cette fin, un montant de 16 101 \$ a été accordé et nous parviendra en trois versements:

- à la signature de l'entente: 8 050.50 \$ (chèque reçu, voir en pièce jointe)
- le 15 mars 2017: 4 025.25 \$
- le 30 septembre 2017: 4 025.25 \$

Donc, afin de pouvoir utiliser ces crédits, l'arrondissement désire modifier sa dotation en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 16 101 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1161082011 (CE16 1723): Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de soutiens financiers totalisant 16 901.00 \$, provenant de La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme "Je lis,

1151082007 (CE15 1983): Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 48 070.00 \$, provenant de l'organisme Avenir d'enfants dans le cadre du Festival "Je lis, tu lis" ainsi que de la Banque Royale du Canada dans le cadre du projet Vive l'activité physique

1141082010 (CE14 1228): Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de

la Charte de la Ville de Montréal, d'un montant de 20 648 \$, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière provenant de l'organisme Avenir d'enfants

1141082001 (CE14 0485): Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un montant de 27 816 \$, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière provenant de l'organisme Avenir d'enfants

1131082002 (CE13 1095): Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un montant de 90 377 \$, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières provenant de l'organisme Avenir d'enfants (25 877 \$), du Comité santé et bien-être Ahuntsic de Québec en forme (31 500 \$) ainsi que de la Fédération canadienne des municipalités (33 000 \$)

DESCRIPTION

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 16 101 \$.

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du programme "Je lis, tu lis".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Certification de fonds :

DUFRESNE)
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN Conseiller en gestion des ressources financières **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-01-20

Lisa SIMINARO Directrice Performance, greffe et services administratifs



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.005

2017/03/01 08:30



Dossier #: 1177017001

Unité administrative

responsable:

Service des finances , Direction des revenus , Division des

revenus, Perception et encaissements

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet : Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut

de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

Il est recommandé:

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 20 novembre 2017, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Signé par	Alain DG MAF	RCOUX	Le 2017	-02-14 15:	03		
Signataire :					G MARCOUX		
				Directe	eur général		

Direction générale, Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1177017001

Unité administrative

Service des finances , Direction des revenus , Division des

revenus, Perception et encaissements

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut

de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

CONTENU

CONTEXTE

Le greffier doit, en vertu de l'article 112 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières suivant la liste des immeubles pour laquelle le trésorier a l'obligation de lui transmettre. Cette année, après avoir consulté le Service du greffe, la Direction des revenus propose que la vente débute le lundi, 20 novembre 2017 à 10 h 00.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0436 - 16 mars 2016 - Autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au mardi, 8 novembre 2016 au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

DESCRIPTION

La présente a pour but d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilères au lundi, 20 novembre 2017 au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

JUSTIFICATION

Le processus de la vente pour taxes concerne les taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières des exercices 2016 ou antérieurs et dont la dernière date d'échéance de la facture est antérieure au 1er janvier 2017.

L'envoi de l'avis de vente tel que prévu à l'article 111 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* débutera vers le 28 avril 2017.

Après le 1er septembre 2017, le trésorier dressera, certifiera et transmettra au greffier la liste des immeubles qui pourront être vendus.

Pour ces raisons, nous croyons que le 20 novembre 2017 est la date toute désignée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au moins un mois avant la date de la vente fixée par le Comité exécutif. le greffier fera paraître un avis public dans un journal dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	

Parties prenantes

Emmanuel TANI-MOORE, Service du greffe Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe

Lecture:

Jocelyne L'ANGLAIS, 7 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BOUTIN Conseiller(ere) en gestion - finances **ENDOSSÉ PAR**

Le: 2017-02-13

Nathalie HAMEL Chef de Division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT Directrice

Approuvé le : 2017-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-02-14

CE: 30.006

2017/03/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.001

2017/03/01 08:30



Dossier #: 1166968006

Unité administrative

responsable:

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de

l'urbanisme , Planification urbaine

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal

Projet: -

Objet : Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de

développement de l'agglomération de Montréal des règlements 720-110-1, 720-110-2 et 720-110-3 modifiant le Règlement de

zonage 720 de la Ville de Beaconsfield

Il est recommandé:

- 1. d'approuver le règlement 720-110-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier certaines dispositions spécifiques applicables à la zone H306 », adopté le 21 novembre 2016 par le conseil municipal de Beaconsfield, celuici étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2. d'approuver le règlement 720-110-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'augmenter à quatre (4) le nombre d'étages maximum dans la zone H306 », adopté le 21 novembre 2016 par le conseil municipal de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3. d'approuver le règlement 720-110-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'éliminer certaines classes d'usages, augmenter à quatre (4) le nombre d'étages maximum, modifier les normes sur les bâtiments, l'implantation, les dimensions de terrain et les rapports de densité dans la zone H306 », adopté le 21 novembre 2016 par le conseil municipal de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Signataire :	Benoit DAGENAIS
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1166968006

Unité administrative

responsable:

Service de la mise en valeur du territoire, Direction de

l'urbanisme, Planification urbaine

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal

Projet: -

Objet : Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de

développement de l'agglomération de Montréal des règlements 720-110-1, 720-110-2 et 720-110-3 modifiant le Règlement de

zonage 720 de la Ville de Beaconsfield

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 janvier 2017, la Ville de Beaconsfield a transmis à la Ville de Montréal trois règlements modifiant des dispositions de zonage visant la zone H306 adoptés le 21 novembre 2016. Il s'agit du :

- règlement 720-110-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier certaines dispositions spécifiques applicables à la zone H306 »;
- règlement 720-110-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'augmenter à quatre (4) le nombre d'étages maximum dans la zone H306 »;
- règlement 720-110-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'éliminer certaines classes d'usages, augmenter à quatre (4) le nombre d'étages maximum, modifier les normes sur les bâtiments, l'implantation, les dimensions de terrain et les rapports de densité dans la zone H306 ».

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi qu'au Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1^{er} avril 2015, puisqu'ils modifient des normes de densité dans une zone incluse dans un secteur à construire et à transformer identifié sur la carte 33 du Schéma. La conformité de ces règlements est examinée de manière intégrée dans ce sommaire pour assurer une meilleure compréhension de l'ensemble des modifications.

En cette matière, puisque ces règlements concernent une ville reconstituée, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RGC 15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-11-21 - Ville de Beaconsfield - 2016-11-463 - Adoption du règlement 720-110-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier certaines dispositions spécifiques applicables à la zone H306 ».

- 2016-11-21 Ville de Beaconsfield 2016-11-464 Adoption du règlement 720-110-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'augmenter à quatre (4) le nombre d'étages maximum dans la zone H306 ».
- 2016-11-21 Ville de Beaconsfield 2016-11-465 Adoption du règlement 720-110-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'éliminer certaines classes d'usages, augmenter à quatre (4) le nombre d'étages maximum, modifier les normes sur les bâtiments, l'implantation, les dimensions de terrain et les rapports de densité dans la zone H306 ».
- Ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
- 2015-01-29 CG15 0055 Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement sommaire décisionnel 1140219001.

DESCRIPTION

Les règlements 720-110-1, 720-110-2 et 720-110-3 modifient des paramètres de densité de la zone H306 vouée à l'habitation située dans un secteur à construire et à transformer de la carte 33 du Schéma pour lequel un seuil minimum moyen de 40 logements à l'hectare (log./ha) doit être respecté.

Les règlements contiennent des normes qui ont les effets suivants :

- l'élimination de la possibilité d'ériger des bâtiments unifamiliaux ou multifamiliaux de 2 étages;
- un nombre d'étages limité à 4 (minimum et maximum);
- le maintien d'un coefficient d'occupation du sol (COS) minimum de 1,0 et l'augmentation du COS maximum à 1,6;
- une augmentation du nombre maximal de logements par bâtiment de 50 à 60.

Ces modifications devraient permettre d'atteindre, voire de dépasser le seuil minimal moyen de densité de 40 log./ha fixé au Schéma.

JUSTIFICATION

Les modifications aux paramètres de densité ne contreviennent pas au seuil minimum moyen de densité de 40 log./ha du Schéma pour ce secteur à construire et à transformer identifié à la carte 33.

Les règlements 720-110-1, 720-110-2 et 720-110-3 ne dérogent pas aux objectifs du Schéma et du DC. Ces règlements sont donc conformes au Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications introduites par les règlements contiennent des exigences de densité susceptibles de participer à la mise en oeuvre des orientations du Schéma favorisant le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard des règlements;

• Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	1
Autre intervenant et sens de l'interv	ention
Parties prenantes	
Lecture :	
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-03
Julie TELLIER Conseiller(ere) en amenagement	Monique TESSIER Chef de division - Planification urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS

Luc GAGNON

Directeur de l'urbanisme Directeur de service

Approuvé le : 2017-02-08 **Approuvé le :** 2017-02-15

CE: 50.001

2017/03/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE: 50.002

2017/03/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 60.001

2017/03/01 08:30



Dossier #: 1167181008

Unité administrative

responsable:

Conseil Jeunesse, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les droits et responsabilités : origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des

instances décisionnelles et consultatives

Projet:

Objet: Dépôt pour information de l'avis sur la prévention de l'itinérance

jeunesse et des recommandations émises par le Conseil jeunesse

de Montréal.

Il est recommandé de:

prendre connaissance du dépôt de l'avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-01-27 14:35	
Signataire :		Benoit DAGENAIS	
Directeur général adjoint			

Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1167181008

Unité administrative

responsable:

Conseil Jeunesse, Direction

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil municipal

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des

instances décisionnelles et consultatives

Projet: -

Objet : Dépôt pour information de l'avis sur la prévention de l'itinérance

jeunesse et des recommandations émises par le Conseil jeunesse

de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en février 2003, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal responsable de conseiller l'administration municipale sur les questions relatives aux jeunes âgés de 12 à 30 ans.

Afin d'assurer de la prise en compte des préoccupations jeunesse dans l'élaboration des politiques de la municipalité, le CjM est appelé à rédiger divers avis abordant les besoins de la jeunesse montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0777 - Adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal (CJM).

DESCRIPTION

Les chiffres indiquent qu'environ 235 000 Canadiens vivent l'itinérance chaque année, desquels environ 20% seraient âgés de moins de 25 ans. Aujourd'hui, si les jeunes en situation d'itinérance se font moins visibles dans les rues de Montréal, le phénomène ne disparaît pas pour autant : les milieux d'intervention remarquent une fréquentation accrue de leurs services ainsi qu'un changement du profil des jeunes qui les fréquentent. Cet avis survient dans un contexte où les institutions gouvernementales donnent une nouvelle importance à la lutte contre l'itinérance, particulièrement par sa prévention. En 2014, le gouvernement du Québec adopte une première politique nationale de lutte à l'itinérance, intitulée *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*. Cette politique est accompagnée du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, intitulé *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*. Montréal s'est également doté de son plan d'action 2014-2017 – *Parce que la rue est une impasse*. L'objectif de cet avis est de contribuer à ces efforts collectifs qui sont mobilisés autour de la prévention de l'itinérance,

mais en soulignant la nécessité de tenir compte des réalités particulières auxquelles est confrontée la jeunesse.

JUSTIFICATION

Le choix du thème d'un avis peut être fait à la demande du maire ou sur la base de l'initiative des membres du CjM. Ce premier cas de figure a mené au choix de l'étude sur la prévention de l'itinérance jeunesse.

L'article 13 du règlement 02-177 constituant le Conseil jeunesse de Montréal indique que le maire ou le comité exécutif doit répondre, par écrit, à tout avis lui étant adressé par le conseil.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à la réalisation de l'avis ont été entièrement assumées par le budget de fonctionnement du CjM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes Montréalais.es au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations soumises dans cet avis contribuent à la réflexion et peuvent orienter les actions de la Ville de Montréal en ce qui concerne la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse émis lors du lancement public de l'avis en février 2017 et partagé sur le site Web et les médias sociaux du CjM.

À la suite du dépôt de l'avis au conseil municipal, le document sera disponible sur le site Web du CjM et sera envoyé aux partenaires de la Ville et du CjM qui sont concernés par le sujet abordé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement public prévu dans la semaine du 27 février 2017 (date à préciser). Suivi des recommandations par le CjM auprès des services municipaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet avis a été produit en conformité avec le règlement 02-177 sur le Conseil jeunesse de Montréal

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention			
Autre intervenant et sens de l'intervention			
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2017-01-26	
Geneviève COULOMBE Secretaire- recherchiste	Marie-Eve BONNEA Adjointe à la présid		

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007 **Approuvé le :** 2017-01-26



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 60.002

2017/03/01 08:30



	Dossier # : 1174233001
Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil municipal

Charte montréalaise des Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes **droits et responsabilités :**

Projet: -

Objet : Dépôt pour information de l'avis " L'itinérance des femmes à

Montréal, Voir l'invisible " et des recommandations émises par le

Conseil des Montréalaises.

Il est recommandé:

de prendre acte du dépôt auprès du conseil municipal de la Ville de Montréal, de l'avis L'itinérance des femmes, Voir l'invisible, produit par le Conseil des Montréalaises.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-01-27 14:37
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1174233001

Unité administrative

responsable:

Conseil des Montréalaises, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

droits et

responsabilités:

Charte montréalaise des Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes

Projet:

Objet: Dépôt pour information de l'avis " L'itinérance des femmes à

Montréal, Voir l'invisible " et des recommandations émises par le

Conseil des Montréalaises.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des Montréalaises (CM) a publié un mémoire Un toit pour toutes : une réponse à adapter, mettant en lumière les difficultés vécues par les femmes en situation d'itinérance, lors de la consultation publique menée par la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie en 2008. Depuis, le CM suit de près les nombreuses actions de la Ville de Montréal en matière d'itinérance. Afin de suivre l'évolution de la situation, le Conseil des Montréalaises a réalisé une mise à jour en rencontrant divers organismes accompagnant les femmes en situation d'itinérance, des femmes ayant vécu l'itinérance elles-mêmes et des personnes de la Ville de Montréal travaillant à la prévention et à la lutte à l'itinérance. Alors que la Ville de Montréal travaille à l'élaboration du prochain plan d'action en itinérance, le CM croit que cet avis peut contribuer à la réflexion sur les pistes d'action à mettre en oeuvre pour lutter efficacement contre l'itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0410 du 18 mai 2004

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

DESCRIPTION

Cet avis du Conseil des Montréalaises intitulé L'itinérance des femmes à Montréal, Voir l'invisible est déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal. Il est le fruit de consultations menées en 2015 et 2016. Il a pour objectif de rendre visibles aux actrices et aux acteurs municipaux les situations de femmes que la précarité rend invisibles. Dans un contexte d'augmentation et d'aggravation de l'itinérance des femmes, l'avis insiste sur l'importance des actions municipales développées selon une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+). Il fait état de 8 grandes recommandations pour améliorer les conditions de vie des femmes en situation d'itinérance.

JUSTIFICATION

Selon le règlement 04-064, le conseil exerce, entre autres, les fonctions suivantes : il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine et soumet ses recommandations.

.

Depuis sa création en 2004, le Conseil des Montréalaises s'est doté de plans d'action qui comportent divers axes dont un qui touche aux conditions de vie des Montréalaises. Outre le mémoire déposé en 2008, le CM suit de près l'enjeu de l'itinérance des femmes à Montréal en participant depuis 2011 à un comité de travail coordonné par la Table des groupes de femmes de Montréal. Le CM a contribué à l'organisation de plusieurs événements d'importance dont un forum de deux jours en 2012 pour mieux comprendre les réalités que vivent les femmes en situation d'itinérance. Le présent avis se veut un outil supplémentaire pour réfléchir aux meilleures interventions à mettre en place pour mieux tenir compte des besoins propres aux femmes, qui sont souvent passés sous silence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la production de ce document sont pris dans le budget de fonctionnement annuel du Conseil des Montréalaises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au coeur du développement durable. De plus, le CM limite le nombre de copies imprimées à 300, dans le respect de la norme FSC.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des Montréalaises souhaite que son avis fasse l'objet d'une réponse écrite et d'un suivi par les élu.es et les fonctionnaires travaillant sur le dossier de l'itinérance à Montréal. Les recommandations de l'avis visent à améliorer les conditions de vie des femmes en situation d'itinérance et le soutien aux organismes qui les accompagnent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la suite du dépôt de l'avis au conseil municipal, le document sera disponible sur le site Web du Conseil des Montréalaises et sera envoyé aux partenaires de la Ville et du CM qui sont concernés par le sujet abordé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt à la séance du conseil municipal du 20 février 2017 et lancement public le 28 janvier 2017 (date à confirmer).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention			
Autre intervenant et sens de l'intervention			
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-01-26	
Guylaine POIRIER Secrétaire-recherchiste		Marie-Eve BONNEAU Adjointe à la présidence	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON Greffier et directeur

Tél: 514 872-3007 **Approuvé le:** 2017-01-26